



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de: ACP RUST

Date d'exécution : 18.10.2018
Date d'édition : 05/12/2018
Version (Révision) : 1.0.0

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

ACP RUST A12

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peinture produit pour utilisation industrielle / professionnelle (voir documentation technique)

Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de produits [PC]

PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

NTCM Division de MIG Services sprl.

Rue : Avenue de la Fontaine 2

Code postal/Lieu : 4910 Theux

Téléphone : +32 (0) 87 74 03 63

Telefax : +32 (0) 87 31 31 99

Contact pour informations : info@ntcm.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (0) 70245245 (Antigifcentrum België / Centre antipoisons Belgique)
<http://apps.who.int/poisoncentres> (autres pays)

BE - Antigifcentrum - Brussel + 32 70 245 245 (een arts beantwoordt uw oproep)

BE - Centre Anti-poison - Bruxelles + 32 70 245 245 (un médecin répondra à votre appel).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de:

ACP RUST

Date d'exécution : 18.10.2018
Date d'édition : 05/12/2018
Version (Révision) : 1.0.0

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

REACTION PRODUCT: BISFENOL-A-EPICHLORHYDRIN AND EPOXY RESIN (AVERAGE MOLECULAR WEIGHT 700-1100) ;
N°CAS : 25068-38-6
3,6-DIAZAOCTANE-1,8-DIAMINE ; N°CAS : 112-24-3

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

XYLENE ; N°CE : 215-535-7; N°CAS : 1330-20-7

Poids : $\geq 10 - < 25$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315

REACTION PRODUCT: BISFENOL-A-EPICHLORHYDRIN AND EPOXY RESIN (AVERAGE MOLECULAR WEIGHT 700-1100) ;
N°CE : 500-033-5; N°CAS : 25068-38-6

Poids : $\geq 10 - < 25$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319

QUARTZ (SIO₂) ; N°CE : 238-878-4; N°CAS : 14808-60-7

Poids : $\geq 10 - < 25$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Aucune

BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; N°CE : 231-944-3; N°CAS : 7779-90-0

Poids : $\geq 2,5 - < 10$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CE : 203-539-1; N°CAS : 107-98-2

Poids : $\geq 2,5 - < 10$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 STOT SE 3 ; H336

2-MÉTHYLPROPANE-1-OL ; N°CE : 201-148-0; N°CAS : 78-83-1

Poids : $\geq 2,5 - < 3$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H335 STOT SE 3 ; H336

ZINKOXIDE ; N°CE : 215-222-5; N°CAS : 1314-13-2

Poids : $\geq 0,25 - < 2,5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de: **ACP RUST**

Date d'exécution : 18.10.2018
Date d'édition : 05/12/2018
Version (Révision) : 1.0.0

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

3,6-DIAZAOCTANE-1,8-DIAMINE ; N°CE : 203-950-6; N°CAS : 112-24-3

Poids : $\geq 0,1 - < 1 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 3 ; H412

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Changer les vêtements souillés ou mouillés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si les symptômes persistent, consultez un médecin.
Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction Sable Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de: **ACP RUST**

Date d'exécution : 18.10.2018
Date d'édition : 05/12/2018
Version (Révision) : 1.0.0

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Équipement de protection

Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante. Éloigner toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter inhalation des poussières/particules. Génération/formation de nébulosité. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Protéger les conteneurs contre l'endommagement. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines. Éloigner toute source d'ignition.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation industrielle.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

QUARTZ (SiO₂) ; N°CAS : 14808-60-7

Type de valeur limite (pays d'origine) : Exposure Limit (8h) (B)

Valeur seuil : 0,1 mg/m³

Version : 2007-01-01

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de: ACP RUST

Date d'exécution : 18.10.2018
Date d'édition : 05/12/2018
Version (Révision) : 1.0.0

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Type de valeur limite (pays d'origine) : Exposure Limit (8h) (B)
Valeur seuil : 375 mg/m³ / 100 ppm
Remarque : D
Version : 2007-01-01
Type de valeur limite (pays d'origine) : Exposure Limit (15min) (B)
Valeur seuil : 568 mg/m³ / 150 ppm
Remarque : D
Version : 2007-01-01
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)
Valeur seuil : 150 ppm / 568 mg/m³
Remarque : H
Version : 2000-06-08
Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
Valeur seuil : 100 ppm / 375 mg/m³
Remarque : H
Version : 2000-06-08

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants résistant aux solvants.

Modèle de gants adapté : Gants à usage unique.

Matériau approprié : NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel)

Caractéristiques exigées : Imperméable aux liquides.

Temps de pénétration (durée maximale de port) : > 60 min

Épaisseur du matériau des gants : > 0,5 mm

Modèles de gants recommandés : DIN EN 374

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite. Lors du pistolate: masque avec apport d'air frais. Opérations autres que le pistolage: dans les locaux bien ventilés, les masques avec apport d'air frais pourraient être remplacés par un masque combiné avec filtre à charbon de bois et filtre à particules.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Masque intégral ou ensemble à embout buccal avec filtre à particules: concentration max. pour substances avec valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 15 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 400 fois la VLE.

8.3 Indications diverses

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de:

ACP RUST

Date d'exécution : 18.10.2018
Date d'édition : 05/12/2018
Version (Révision) : 1.0.0

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : Disponible en plusieurs couleurs

Données de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	135 - 145	°C
Température de décomposition :	(1013 hPa)	non déterminé	
Point éclair :		24	°C
Température d'ignition :	>	432	°C
Limite inférieure d'explosivité :		1	Vol-%
Limite supérieure d'explosivité :		7	Vol-%
Pression de la vapeur :	(50 °C)	<	1000 hPa
Densité :	(20 °C)		1 g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	>	3 %
pH :		non applicable	
Temps d'écoulement :	(20 °C)	>	3 s

DIN gobelet 4 mm

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5660 mg/kg
Paramètre :	DL50 (2-MÉTHYLPROPANE-1-OL ; N°CAS : 78-83-1)
Voie d'exposition :	Par voie orale



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de: ACP RUST

Date d'exécution : 18.10.2018
Date d'édition : 05/12/2018
Version (Révision) : 1.0.0

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Espèce : Rat
Dose efficace : 2460 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 9999,99 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 (2-MÉTHYLPROPANE-1-OL ; N°CAS : 78-83-1)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 8000 ppm

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Le produit ne doit pas être déchargé dans les cours d'eau sans traitement préalable (station d'épuration biologique).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport maritime (IMDG)

PAINT (TRIZINC BIS(ORTHOPHOSPHATE) · ZINKOXIDE)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport maritime (IMDG)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de:

ACP RUST

Date d'exécution : 18.10.2018
Date d'édition : 05/12/2018
Version (Révision) : 1.0.0

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-E
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 7 - Métaux lourds et sels métalliques (y compris les composés organométalliques)

Étiquette de danger :



3 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3
Dispositions particulières : E 1
Étiquette de danger :



3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H312	Nocif par contact cutané.
H312+H332	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de:

ACP RUST

Date d'exécution : 18.10.2018
Date d'édition : 05/12/2018
Version (Révision) : 1.0.0

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.